



Secte de Sus: la décision de l'inspecteur annulée

Par **R.M.**

Publié le 1 juillet 2011 à 04h00

Mis à jour à 11h03

Le tribunal administratif de Pau est allé, hier, dans le sens des parents appartenant à la communauté Tabitha's Place de Sus, en annulant la décision de l'ancien Inspecteur d'académie des Pyrénées, Philippe Carrière. En septembre 2009, celui-ci les avait empêchés de scolariser quatre enfants de la secte au niveau jugé insur-

suffisant. Les parents avaient saisi la juridiction au motif que, pour leur mêmes à l'éducation de leur progéniture, il n'y avait pas à soumettre à des obligations extérieures.

La régularité des tests contestée

L'autorité de tutelle administrative faisait toutefois valoir qu'une surveillance assurée à domicile nécessitait des contrôles de connaissance sous l'égide de L'Education nationale.

Or, en juin 2009 à Bizanos, des mineurs s'étaient soustraits à une batterie de tests dont la régularité est contestée par les parents au nom d'une « jurisprudence rare mais existante » selon le journaliste Françoise Selles.

Sus Philippe Carrière